

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

N° 243

**AMENDEMENT**présenté par  
Mme Mansouri

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Un rapport annuel du Gouvernement au Parlement présente la composition, l'activité et les orientations stratégiques de la société ArcelorMittal France.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette disposition assure un contrôle parlementaire régulier sur la gestion de la société. Elle favorise la transparence de l'action publique dans la conduite des entreprises à participation majoritaire de l'État, conformément aux exigences de l'article 24 de la Constitution sur la mission de contrôle du Parlement.